

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Recommandation sur la politique de site du CNRS.

Le conseil scientifique reconnaît l'importance d'une politique de site dynamique s'appuyant sur les forces de recherche en présence, sur le contexte local et les structures universitaires, les écoles et les partenaires économiques et sociaux. Dans sa politique de site, le Conseil scientifique recommande au CNRS de prendre une part active à la définition de la stratégie scientifique des sites et de poursuivre, comme il l'a toujours fait dans le passé, son implication et son soutien à ses unités de recherche tout en appuyant les dynamiques de développement les plus adaptées à l'environnement local avec comme objectifs :

1. le développement de la recherche libre et de la qualité scientifique,
2. le rayonnement des unités de recherche et des organismes partenaires de ces unités,
3. l'amélioration de la formation supérieure par l'implication des unités dans les activités éducatives et notamment celles qui peuvent s'appuyer sur la recherche
4. l'insertion des unités dans le milieu économique, social et culturel et le renforcement des partenariats avec les entreprises et les autres organismes de recherche autour de projets communs d'envergure
5. le transfert des résultats et la valorisation de la recherche pour améliorer la compétitivité économique de la France Dans tous les cas, le Conseil scientifique recommande d'optimiser l'utilisation de ses moyens pour atteindre ces objectifs prioritaires.

Dans tous les cas, le Conseil scientifique recommande d'optimiser l'utilisation de ses moyens pour atteindre ces objectifs prioritaires.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 28 mai 2013

Recommandation votée à l'unanimité des suffrages exprimés